

Défense et promotion des métiers de l'enseignement face à l'autoritarisme administratif et aux violences sociétales

Les enseignant(e)s objets de pressions hiérarchiques et sociales

De nombreux incidents assombrissent les relations entre administration et monde enseignant. Sanctions et poursuites disciplinaires se banalisent, et s'ajoutent à un climat d'incivilités croissant dans les établissements. Face à la dégradation continue des conditions de travail et de carrière, des pétitions, voire des grèves de la faim et des suicides, sont enregistrés.

Le contexte général s'est lui aussi aggravé, avec la perpétuation de l'état d'urgence dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Au nom de la loi Sécurité intérieure (2017), des fonctionnaires pourront être radié·e·s, au motif que leur comportement ne serait pas compatible avec leurs fonctions.

Il n'est pas acceptable que toujours davantage d'enseignants et de personnels d'éducation deviennent des boucs émissaires d'une société en crise. Dans ces conditions d'exercice bien connues des publics scolaires, le recrutement devient déficitaire pour certaines disciplines, en dépit de créations de postes.

L'Ecole n'est ni une institution régalienne ni une entreprise mais un service public d'éducation: son fonctionnement pyramidal, associé qu'il est à une gestion managériale inappropriée, doit être réduit.

Pour une campagne de valorisation de l'Education, de défense et promotion des métiers de l'enseignement et des personnels d'éducation

Il serait intéressant de regrouper les dossiers des personnels sujets à l'autoritarisme administratif, de manière à les sortir de l'isolement, de faire connaître également le taux de démission et d'échec des stagiaires. Et de demander

-l'arrêt -ou bien un traitement équitable- des poursuites judiciaires de personnels soumis aux aléas de la vie scolaire (incivilités et violences) et socio-politique (actualité post-attentats)

- la transparence du dispositif administratif à tous les niveaux ainsi que la préférence donnée au dialogue interne et au soutien public des enseignant(e)s, dans les contextes précités

-le respect à l'EN de la loi de 2014 sur le harcèlement moral, par référence aussi à la campagne contre le harcèlement scolaire entre élèves

-le renforcement des prérogatives de la Délégation ministérielle à la prévention de la violence scolaire, de la Médiation de l'Education nationale, qui doivent collaborer avec les syndicats, l'Autonome de solidarité.....

-la reconnaissance des risques psycho-sociaux (RPS) et du burn-out comme maladie professionnelle

Une campagne de cet ordre, si possible intersyndicale, serait source de remobilisation pour nos professions comme pour l'opinion publique, sur des objectifs démocratiques et de paix civile. Sans attendre, le syndicat doit donner aux enseignant(e)s les moyens de se parler, de témoigner, de dialoguer. C'est à nous de défendre, activement, publiquement, notre intégrité professionnelle, notre métier, in fine l'Ecole.

Premiers signataires : Martine Boudet (SNES Toulouse)- Jacques Capelle (SNES Lille)- Jean-Christophe Grellety (SNES 24)